

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

**2019 SG 17** Adhésion à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions en qualité de membre fondateur - Versement d'une dotation de 10 000 euros au capital de la Fondation.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de l'adhésion à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions en qualité de membre fondateur et le versement d'une dotation de 10 000 euros au capital de la Fondation ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1: Est approuvé le principe de l'adhésion à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions en qualité de membre fondateur ;

Article 2 : Est approuvé le versement d'une dotation de 10 000 euros au capital de la Fondation ;

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant total de 10 000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**